

# Note de département

**BUS | N° 2018-02**

Décision du 31 janvier 2018

## Portant délégation de signature du directeur du département BUS, chef de l'établissement BUS à la déléguée du directeur du département BUS

### Le directeur du département BUS, chef de l'établissement BUS

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> juin 2010 (NG 2010 – 28) au directeur du département BUS, par le président-directeur général de la RATP ;

### Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Madame Ingrid LAPEYRE, déléguée du directeur du département BUS à l'effet de signer, en son nom les actes relatifs aux attributions visés à l'article 2.5 de la délégation de pouvoir n° 2010-28 du 1<sup>er</sup> juin 2010, à savoir :

« Prononcer toutes mesures disciplinaires et statuer sur les appels des mesures du premier degré - b) prises dans son département »

Lorsque ces actes (étant ici visé le prononcé des mesures disciplinaires) n'ont pas fait l'objet, dans un périmètre déterminé, d'une subdélégation de pouvoir.

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Ingrid LAPEYRE, déléguée du directeur du département BUS, de donner délégation à :

- Monsieur Jean-Marc BETEILLE, délégué BUS, ou à
- Monsieur Eric MONFORT, responsable de l'unité IP.

à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.



---

### **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n°2017-21 du 27 avril 2017.

### **Article 4**

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 31 janvier 2018

**Patrice LOVISA**  
**Le directeur du département BUS**